

■ **Battoir d'Ursy et environs, Angéloz et Cie**, à Ursy, Battage en commun des céréales, etc. Société en nom collectif. (FOSC du 02.10.1996, p. 5972). Siège transféré à Vuarmarens, c/o Pierre Deschenaux. Conus Jean-Luc, et Conus Pascal ne sont plus associés, leur signature est radiée. Deschenaux Pierre, associé inscrit, a maintenant la signature individuelle.
Journal no 3016 du 11.08.2003
(01131432 / CH-217.0.320.003-0)